

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège social : rue Hédi NOUIRA -1001 Tunis-

Le groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2007. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes **monsieur Chiheb GHANMI** (La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C.).

BILAN CONSOLIDE
(en milliers de dinars)

Au 31 décembre	Notes	2 006	2 005
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		128 443	49 071
Créances sur les établissements bancaires	3	186 085	355 429
Créances sur la clientèle	4	3 285 481	3 049 318
Portefeuille commercial	5	538 960	317 931
Portefeuille d'investissement	6	289 705	302 062
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	18 997	25 078
Valeurs immobilisées		57 344	56 946
Ecart d'acquisition		81	40
Autres actifs	8	211 936	215 190
	<i>Total de l'actif</i>	4 717 032	4 371 065
P A S S I F			
Banque centrale, CCP		3	7
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		37 067	33 883
Dépôts de la clientèle		3 259 077	3 030 847
Emprunts et ressources spéciales		631 944	590 144
Autres passifs	9	177 909	154 435
	<i>Total du passif</i>	4 106 000	3 809 316
Intérêts minoritaires		240 237	200 166
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital émis (10 millions d'actions de VN = 10 DT)		100 000	100 000
Actions propres et d'auto- contrôle	10	(7 582)	(9 839)
Réserves consolidées	11	136 820	132 147
Autres capitaux propres consolidés	12	130 518	130 672
Résultat de l'exercice, part du groupe	13	11 039	8 603
	<i>Total des capitaux propres, part du groupe</i>	370 795	361 583
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	4 717 032	4 371 065

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	<u>752 784</u>	<u>668 358</u>
a - En faveur d'établissements bancaires	147 339	48 524
b - En faveur de la clientèle	445 445	459 834
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
Crédits documentaires	<u>518 776</u>	<u>365 382</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises	105 281	50 609
b - Débiteurs par accréditifs import devises	413 495	314 773
Actifs donnés en garantis		-
Total des passifs éventuels	<u>1 271 560</u>	<u>1 033 740</u>
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	<u>218 602</u>	<u>149 371</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés	218 602	149 371
Engagements sur titres	<u>84 745</u>	<u>20 131</u>
a - Participations non libérées	531	1 227
b - Autres	84 214	18 904
Total des engagements donnés	<u>303 347</u>	<u>169 502</u>
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement reçus	<u>69 114</u>	<u>129 761</u>
Garanties reçues	<u>427 520</u>	<u>423 167</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 006	2 005
Intérêts et revenus assimilés		222 250	201 117
Commissions		47 952	42 821
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		33 787	24 047
Revenus du portefeuille investissement		6 361	7 074
Total des produits d'exploitation bancaire		310 350	275 059
Intérêts encourus et charges assimilées		(122 078)	(113 096)
Commissions encourues		(5 767)	(6 616)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(166)	(448)
Total des charges d'exploitation bancaire		(128 011)	(120 160)
Produit net bancaire		182 339	154 899
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(59 625)	(48 741)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		1 242	3 552
Autres produits d'exploitation		48 898	40 876
Frais de personnel		(81 787)	(77 950)
Charges générales d'exploitation		(56 544)	(50 809)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(5 045)	(4 319)
Résultat d'exploitation		29 478	17 508
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	7	(2 604)	67
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		348	3 333
Résultat avant impôt		27 222	20 908
Impôt sur les bénéfices	14	(4 637)	(3 297)
Intérêts minoritaires		(11 546)	(9 008)
Résultat de l'exercice, part du groupe		11 039	8 603

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 006	2 005
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		276 797	261 201
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(127 507)	(114 432)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(24 561)	69 620
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(275 062)	(139 896)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		220 799	224 829
6- Titres de placement		(4 272)	(28 778)
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(116 063)	(109 536)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		60 760	26 561
9- Impôt sur les sociétés		(2 108)	(3 761)
		8 784	185 808
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 334	7 142
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		17 320	(15 593)
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 414)	(10 667)
4- Plus-values sur titres de participations		5 675	92
		22 914	(19 026)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Actions propres		2 131	(58)
2- Emission d'actions par les filiales		37 046	33 619
3- Emission d'emprunts		-	-
4- Remboursement d'emprunts		(21 578)	(21 578)
5- Augmentation / diminution des ressources spéciales		62 223	17 372
6- Dividendes versés		(14 553)	(5 433)
		65 268	23 921
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement			
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		(1 761)	(1 118)
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		95 205	189 586
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	16	508 362	318 777
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	16	603 567	508 362

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

1- La société de Développement Agricole Sidi Saâd (SODASS) est une société anonyme constituée depuis le mois de juillet 1985. Opérant dans le secteur de l'agriculture, son capital est détenu à hauteur de 60,80% par la Banque Nationale Agricole.

En juillet 2005, deux appels d'offres ont été lancés en vue de la cession des éléments d'actifs et l'exploitation des terres domaniales par voie de location des deux fermes (SODASS I et SODASS II) composant la Société et ce suite à la décision de privatisation de cette dernière prise par les autorités compétentes (CAREP du 11 février 2005).

En avril 2006, la ferme SODASS II a fait l'objet d'un contrat de cession pour un montant global de 2.220.974 DT s'analysant comme suit : 1.819.820 DT au titre des actifs immobilisés (matériel d'irrigation, matériel de transport, matériel d'exploitation et cheptel ovin de rente) et 401.154 DT au titre des actifs d'exploitation (cheptel ovin de vente et de remplacement, paille, impenses...)

Dans le même contexte, une avance de 120.000 DT a été encaissée au titre de la cession de la ferme SODASS I devant être finalisée pour un prix global de 798.750 DT.

En conséquence, la BNA, a perdu, en substance, le pouvoir de direction lié à l'utilisation des éléments d'actifs de la SODASS ainsi que l'accès à ceux-ci.

L'exclusion, à partir du 6 avril 2006, de la SODASS du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole, consécutive à cette perte de contrôle, justifie, la comptabilisation de la participation de la BNA dans sa filiale déconsolidée à sa valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de consolidation des titres SODASS détenus par la BNA s'élevant, au 6 avril 2006, à 928.572 DT tient compte de la quote-part de la Banque dans les résultats accumulés par la filiale depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de sortie, soit 375.253 DT.

Postérieurement à la date de déconsolidation, la participation dans une filiale déconsolidée doit être ramenée à sa valeur d'usage si cette dernière est inférieure à la valeur comptable de consolidation.

Au 31 décembre 2006, les titres déconsolidés détenus sur la SODASS figurent au bilan consolidé de la BNA pour une valeur d'usage estimée à 487.768 DT, soit 440.804 DT en deçà de la valeur comptable de consolidation constatés parmi les provisions pour dépréciation des titres.

2- En raison de l'influence notable exercée par la BNA sur la société NESTLE TUNISIE, la participation de la Banque au capital de cette dernière a été traitée, en consolidation, par mise en équivalence.

La cession totale des 11.802 actions détenues par la BNA au capital de son entreprise associée, telle qu'intervenue le 30 novembre 2006, a justifié, d'une part, la prise en compte parmi les résultats consolidés de la quote-part de la Banque dans les résultats accumulés par NESTLE TUNISIE du 1^{er} janvier jusqu'à la date de cession, soit 306.213 DT, et d'autre part l'ajustement, en consolidation, de la plus-value de cession constatée par la BNA dans les comptes individuels pour 1.713.006 DT en vue de la ramener à 226.598 DT.

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

- **Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle, préparée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 14, est fournie en note 15.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

- **Première application de l'intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le secteur financier**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque Nationale Agricole est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

REGLES DE CONSOLIDATION

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- **Actions émises par la BNA détenues par le groupe**

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

- **Intégration globale des OPCVM**

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- **Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

- **Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle**

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3, B4 et B5 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille -titres consolidé est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

- **Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).
- Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)

- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

Titres représentant des participations -financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations -financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

- **Portefeuille titres commercial :**

Le portefeuille titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille -titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêt par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

- **Provisions pour risques sur prêts**

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis
- B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%
B5- Actifs en contentieux	100%

- **Provisions sur participations non consolidées :**

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

CREANCES CEDEES A DES STRUCTURES D'ACCEUIL FILIALES

L'annulation des créances consécutive à leur cession à des structures d'accueil filiales habilitées à exercer l'activité de recouvrement, telle que constatée dans les comptes individuels de la Banque consolidante, a été maintenue dans les comptes consolidés, considérant les aléas pesant sur leur récupération. La plus-value de cession réalisée dans les comptes individuels de la Banque a été éliminée dans les comptes consolidés.

Les sommes recouvrées par la société de recouvrement au cours de l'exercice, sont portés au niveau de l'état de résultat parmi les éléments du poste « Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif » sous l'intitulé « Récupération de créances passées en pertes ».

COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

Les circonstances spécifiques dans lesquelles le matériel informatique détenu par certaines filiales intégrées globalement est utilisé ont nécessité le recours au mode dégressif par l'application au taux linéaire d'un coefficient de dégressivité de 2,5.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour l'exercice 2006 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

Etablissements de crédit	Taux nominal	Taux effectif
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0
SIP SICAR	35%	0
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0	0
Placement Obligataire SICAV	0	0
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES OEILLETES	30%	30%
Agriculture		
Société Agricole IFRIKIA	10%	10%
Services Informatique		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
Autres activités		
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créance, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

- L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.
- Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions interne au groupe.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 23 sociétés au 31 décembre 2006 :

- **19** sociétés intégrées globalement ;
- **4** sociétés mises en équivalence.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2006 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2005 sont les suivantes : (voir Note 1)

Société	Entrée	Sortie	Nature	Motif de Sortie
SODASS	-	X	Filiale	En cours de liquidation suite à la cession de ses actifs
NESTLE TUNISIE	-	X	Entreprise associée	Cession totale de la participation

A l'exception des sociétés suivantes retenues dans le périmètre de consolidation, les autres sociétés n'ont pas fourni les rapports des commissaires aux comptes :

- TIS
- OEUILLETS
- SPB
- ESSOUKNA
- BNA CAPITALAUX
- SOFINREC
- Placements Obligataires Sicav
- SICAV BNA
- SOGEST
- SIP SICAR
- EL MEDINA
- SIVIA
- SOIVM SICAF
- AGROSERVICES
- SICARINVEST

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,05%
Autres			
BNA Capitaux	IG	100,00%	97,49%
SOFINREC	IG	100,00%	92,38%
SIACR INVEST	IG	49,13%	41,34%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,12%
SOIVM SICAF	IG	92,50%	69,59%
SICAF Participations	IG	100,00%	98,05%
SICAV BNA	IG	20,73%	18,32%

Placement Obligataire SICAV	IG	0,15%	0,10%
TUNIS-RE	ME	25,08%	22,19%
Promotion immobilière			
SIMPAR	IG	42,08%	33,50%
ESSOUKNA	IG	70,54%	23,74%
SIVIA	IG	100,00%	42,05%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,90%
LES CÈILLETS	IG	100,00%	52,41%
Agriculture			
Société Agricole IFRIKIA	IG	100,00%	37,97%
Services Informatiques			
Tunisie Informatique Services	IG	50,00%	36,12%
Autres activités			
SOGEST	IG	94,74%	44,65%
AGROSERVICES	IG	29,90%	29,32%
ZIED	IG	100,00%	32,19%
Société Magasin général	ME	30,71%	30,11%
STIA	ME	49,99%	49,01%
SAHRA PALACE	ME	27,08%	26,56%

IG : Intégration globale

ME: Mise en équivalence

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
A-Créances sur les établissements bancaires	<u>180 441</u>	<u>351 719</u>
Comptes à vue	14 944	15 949
Prêts au jours le jour	61 690	252 678
Prêts à terme	102 935	82 531
Intérêts à recevoir	872	561
B- Créances sur les établissements financiers	<u>5 644</u>	<u>3 710</u>
Prêts à terme	5 644	3 710
Total	186 085	355 429

NOTE 4 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2006 se détaille comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006				2 005		
	Encours brut	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés	Produits perçus d'avance	Encours net	Encours net
Engagements agricoles	<u>586 081</u>	<u>252 553</u>		<u>(247 456)</u>	<u>(1 017)</u>	<u>590 161</u>	<u>625 942</u>
Comptes débiteurs	11 861	-		-	-	11 861	14 383
Autres concours à la clientèle	269 442	40 458		(38 214)	(1 017)	270 669	304 537
Crédits sur ressources spéciales	304 778	212 095		(209 242)	-	307 631	307 022
Engagements commerciaux et industriels	<u>2 851 252</u>	<u>58 956</u>		<u>(72 008)</u>	<u>(27 805)</u>	<u>2 810 395</u>	<u>2 522 062</u>
Comptes débiteurs	400 345	14 658		(23 795)	-	391 208	422 496
Autres concours à la clientèle	2 259 333	34 192		(40 454)	(27 805)	2 225 266	1 924 119
Crédits sur ressources spéciales	191 574	10 106		(7 759)	-	193 921	175 446
Comptes courants associés	<u>426</u>					<u>426</u>	-
Créances / fonds propres prises en charge par l'état	<u>29 688</u>	-				<u>29 688</u>	<u>31 550</u>
Coût amorti des créances détenues par des SRC						<u>48 076</u>	<u>41 108</u>
Provisions			<u>(193264)</u>			<u>(193 264)</u>	<u>(171 343)</u>
Total						3 285 481	3 049 318

NOTE 5 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006			2 005	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable					-
Actions cotées	4 469	-	(120)	4 349	5 062
Actions non cotés	-	-	-	-	36
Parts OPCVM	28 456	-	-	28 456	20 481
Total des titres à revenu variable	<u>32 925</u>	-	<u>(120)</u>	<u>32 805</u>	<u>25 578</u>
Titres à revenu fixe					-
Effets publics & valeurs assimilées	412 076	892	-	412 968	220 050
Obligations	56 679	1 920	-	58 599	62 166
Billets de trésorerie	33 822	766	-	34 588	10 137

<i>Total des titres à revenu fixe</i>	<u>502 577</u>	<u>3 578</u>	-	<u>506 156</u>	<u>292 353</u>
<i>Total</i>	535 502	3 578	(120)	538 960	317 931

NOTE 6 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille- titres d'investissement est passée de 302.062 KDT au 31/12/2005 à 289.705 KDT au 31/12/2006. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006			2 005	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	6 150	199	-	6 349	5 872
Participations- financement (Titres en rétrocession)	40 785	633	(8 793)	32 625	37 710
Parts dans les entreprises liées non consolidées	10 943	-	(5 601)	5 342	1 870
Titres de participation	52 961	-	(5 201)	47 760	48 877
Créances prises en charge par l'Etat	197 628	-	-	197 628	207 734
<i>Total</i>	308 467	832	(19 595)	289 705	302 062

NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 18.997 KDT au 31/12/2006 contre 25.078 KDT au 31/12/2005. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006						2 005	
	Quote-part dans les capitaux achetés	Good will net	Goodwill négatif net	Quote-part dans les réserves	Quote part dans les résultats	Valeur de consolidation des titres cédés	Valeur d'équivalence	Valeur d'équivalence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)+(2)+(3) +(4)+(5)+(6)	
TUNIS-RE	10 446	-	(226)	805	890	-	11 916	10 737
SOCIETE MAGASIN GENERAL	1 710	-	-	3 931	1 090	-	6 731	5 175
NESTLE TUNISIE	1 287	-	-	1 180	306	(2 773)	-	3 230
STIA	5	-	-	5 236	(4 891)	-	350	5 937
SAHRA PALACE	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total</i>	13 448	-	(226)	11 152	(2 604)	(2 773)	18 997	25 078

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Comptes d'attente & de régularisation	90 682	92 348
Actifs d'impôts exigibles	2 282	2 307

Actifs d'impôts différés	8 817	8 007
Stocks des activités de transformation	75 175	79 266
Autres	34 980	33 262
Total	211 936	215 190

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Provisions pour passifs et charges	3 141	562
Comptes d'attente & de régularisation	130 129	112 752
Passifs d'impôts exigibles	1 066	966
Passifs d'impôts différés	1 812	2 258
Autres	41 761	37 897
Total	177 909	154 435

NOTE 10 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé « Actions propres et d'autocontrôle ».

Cette rubrique totalisant au 31/12/2006 7.582 KDT contre 9.839 KDT au 31/12/2005 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Actions propres détenues par la BNA	3 596	7 164
Actions d'auto- contrôle détenues par les filiales	6 532	6 310
± Value sur actions propres et d'auto- contrôle	1 471	-
Dividendes sur actions propres et d'auto- contrôle	(363)	-
Part des minoritaires	(3 654)	(3 636)
Total	7 582	9 839

NOTE 11 – RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entreprises incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2006 à 136.820 KDT contre 132.147 KDT au 31/12/2005. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>121 080</u>	<u>121 808</u>
B- Contribution des filiales	<u>15 740</u>	<u>10 340</u>

Contribution positive	17 212	12 307
Contribution négative	(1 472)	(1 968)
Total	136 820	132 147

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Cette rubrique totalisant au 31/12/2006 130.518 KDT contre 130.672 KDT au 31/12/2005 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Dotation Etat BNA (133 mDT)	133 000	133 000
Subventions d'investissement	38	270
Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	231	(47)
Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	200	252
Frais de négociation des OPCVM	(4)	-
Part des minoritaires	(2 946)	(2 803)
Total	130 518	130 672

NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2006 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 11.039 KDT contre un résultat de même nature de 8.603 KDT au 31/12/2005. La contribution des entreprises retenues dans le périmètre au résultat consolidé peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>7 146</u>	<u>5 119</u>
B- Contribution des filiales	<u>3 893</u>	<u>3 484</u>
Contribution positive	4 382	4 000
Contribution négative	(489)	(516)
Total	11 039	8 603

NOTE 14 – IMPOT SUR LE RESULTAT

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Charge fiscale courante (impôts exigibles)	6 394	4 871
Charge fiscale différée	1 419	562
Produits d'impôts différés	(3 176)	(2 136)
Total de la charge d'impôt	4 637	3 297

NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2006 et le 31/12/2005 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Agriculture		Services informatiques		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 006	2 005	2 006	2 005	2 006	2 005	2 006	2 005	2 006	2 005	2 006	2 005	2 006	2 005
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES														
Produits externes														
<i>Produits concourant à la form</i>	310 095	274 752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à</i>	-	-	39 146	32 156	62 1 639	935	757	1 484	3 057					
Produits provenant de transac	5 213	5 167	182	1 030	-	-	1 739	1 255	652	535	(7 787)	(7 987)		
Total	315 309	279 920	39 328	33 186	62 1 639	2 674	2 013	2 135	3 592	(7 787)	(7 987)		351 723	312 362
2. RESULTAT														
Résultat sectoriel	<u>27 450</u>	<u>17 929</u>	<u>6 911</u>	<u>4 979</u>	<u>(29)</u>	<u>199</u>	<u>90</u>	<u>211</u>	<u>(41)</u>	<u>(10)</u>	<u>(5 885)</u>	<u>(6 131)</u>	28 495	17 176
Charges non affectées													-	-
Résultat opérationnel													28 495	17 176
Charges financières des secteurs non financiers													(335)	(214)
Produits des placements des secteurs non financiers													1 160	545
Part du résultat net dans les er	(2 757)	(41)	153	108	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 604)	67
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires													505	3 333
Impôt sur le résultat													(4 637)	(3 297)
Résultat net de l'exercice													22 585	17 611
AUTRES INFORMATIONS														
Actifs sectoriels	4 597 764	4 237 144	78 868	84 480	1 071	3 784	393	441	1 421	1 760			4 679 517	4 327 609
Participation dans des entrepri	16 818	22 959	2 178	2 119	-	-	-	-	-	-			18 997	25 078
Passifs sectoriels	4 090 195	3 792 494	8 822	8 741	16	957	667	643	575	1 013			4 100 275	3 803 848
Dotations aux amortissements	4 632	3 715	287	246	30	249	28	37	69	72			5 045	4 319

NOTE 16 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2006 à 603.567 KDT contre 508.362 KDT au 31/12/2005 soit une variation nette de 95.205 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidé. Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 006	2 005
Caisse, BCT, CCP & TGT	128 440	49 071
Banques et organismes spécialisés	(5 689)	(4 619)
Prêts sur le marché monétaire < 3 mois	119 315	307 103

Emprunts sur le marché monétaire < 3 mois	(9 968)	(1 115)
Bons de trésor	331 262	147 699
Billets de trésorerie	40 207	10 223
Total	603 567	508 362

**RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque Nationale Agricole comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers relative au périmètre de consolidation, nous n'avons pas obtenu communication des rapports des commissaires aux comptes de plusieurs sociétés du groupe.

Sous réserve du point indiqué ci-dessus et compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la banque Nationale Agricole arrêtés au 31 décembre 2006.

Tunis, le 07 mai 2007
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé